

# MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : [mairie.cherier@gmail.com](mailto:mairie.cherier@gmail.com)

site internet : [cherier.fr](http://cherier.fr)

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2016

Le conseil municipal, réuni au complet, a pris les décisions suivantes :

### ► **Projet éolien :**

La préfecture ayant lancé une nouvelle enquête publique (suite à une erreur de sa part au cours de l'enquête de fin 2014) concernant le projet de construction de 9 éoliennes, dont 4 sur notre commune, le conseil municipal est appelé à se prononcer à nouveau sur ce projet. Considérant :

- que ce projet présente beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients pour la commune,
  - qu'il contribuera à l'intérêt général en produisant une énergie propre et renouvelable, loin des habitations,
  - que toutes les garanties ont été apportées concernant la protection de la ressource en eau,
- le conseil municipal, après retrait d'un conseiller municipal qui pourrait être considéré comme personnellement concerné, se prononce en faveur du projet éolien en cours d'enquête, par 9 voix pour et 1 contre.

► **Cimetière du Vieux Chérier :** une offre est étudiée pour l'achat du terrain en tenant compte du fait que si la parcelle dans son ensemble peut être considérée comme constructible, la partie que la commune souhaite acquérir ne serait pas constructible (présence d'une conduite d'eau) ; il semble donc équitable de proposer au vendeur une offre intermédiaire à 2500 € pour 1000m<sup>2</sup>.

### ► **Nouvelle gestion de la salle des fêtes**

Suite à l'accord intervenu entre le bureau du Foyer Rural et la commune, la gestion de la salle des fêtes sera désormais assurée par la commune. En effet, ce bâtiment, construit en 1976 par le Foyer Rural sur un terrain communal, avait été agrandi et équipé par la commune avec la participation financière du Foyer mais la gestion devenait difficile pour une association ; en outre, la commune rémunère l'agent communal qui gère les locations et fait le ménage alors que les locations étaient encaissées par le Foyer. La commune, après accord pour rembourser le Foyer pour la reprise du matériel qu'il avait financé, va donc assurer dorénavant cette gestion en direct. Les associations de la commune bénéficieront de la gratuité pour 3 utilisations par an, et les tarifs de location sont revus ; la gestion du planning, de l'inventaire et du ménage reste assurée par la même employée communale.

► **Demande de subvention :** attribution, après vote par 4 voix pour, 3 contre et 3 abstentions, d'une subvention de 150 € à Benjamins du monde en Roannais pour une compétition de football entre enfants à l'occasion du championnat d'Europe de football.

► **Matériel communal :** discussion autour du renouvellement du matériel de tonte (réparation de la tondeuse du terrain de foot gravement endommagée ou achat), acquisition d'un matériel plus "tout terrain" pour les autres travaux, achat d'un kärcher à eau chaude neuf ou d'occasion : des renseignements et devis vont être demandés en vue de la prochaine réunion.

### ► **Questions diverses :**

- **Certificat d'urbanisme négatif :** le conseil municipal conteste le refus de C.U. aux Gouttes pour une construction en continuation directe du hameau sur une parcelle desservie en eau, électricité et assainissement ; le recours du demandeur auprès du Préfet sera appuyé par la commune.
- **Accès aux handicapés :** la situation d'un enfant handicapé appelé à fréquenter l'école renouvelle la nécessité pour la commune de réaliser un "état des lieux" et réaliser les travaux nécessaires.
- **Travaux de plâtrerie** dans le logement nord de l'ancienne école du Vieux Chérier suite à des infiltrations : on profitera de la réparation du plafond pour refaire la salle de bains de ce logement, dont une partie pourra être confiée à l'employé communal.
- **Vitesse dans le bourg du Vieux Chérier :** mise en place d'une zone limitée à 30 Km/heure dans la traversée du Vieux Bourg afin de préserver la sécurité des piétons.

Prochaine réunion : vendredi 26 février 2016.